
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 09 SEPT 2020

N° 20 0647 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement d'un (01) élève Archiviste, session 2020.

Ce sont :

ARCHIVISTES

ADMISSIBLES

N°	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	RECEPISSE	DATE NAISS.
1	BAMOUNI PEMA	279050	1026_6927_6079_3146	08/11/84
2	KABORE DRAMANE	279055	1026_0846_3120_6385	04/11/89
3	OUEDRAOGO MOUMOUNI	247478	2610_8962_2934_0567	26/01/86
4	SIMPORE LEA	247470	2610_0429_6072_4296	22/03/86
5	YAMEOGO SIBIRI FIRMIN	278854	2610_7413_3809_8960	25/05/85

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard dix (10) jours ouvrables après la publication du résultat d'admissibilité à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de tutelle du candidat.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire Général



Souleymane LENGANE

Chevalier de l'Ordre de l'Etalon